

223C1829
FR0000074072-FS0878

13 novembre 2023

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELE QUE LA PRESENTE DECLARATION EST ETABLIE SOUS LA RESPONSABILITE DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VERIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUEES.

BIGBEN INTERACTIVE

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 10 novembre 2023, la société anonyme de droit suisse Quaero Capital (20 bis rue de Lausanne, Genève, 1201, Suisse) a déclaré avoir franchi en baisse, le 7 novembre 2023, le seuil de 5% du capital de la société BIGBEN INTERACTIVE et détenir 924 582 actions BIGBEN INTERACTIVE représentant autant de droits de vote, soit 4,99% du capital et 4,23% des droits de vote de cette société¹.

Ce franchissement de seuil résulte d'une cession d'actions BIGBEN INTERACTIVE sur le marché.

¹ Sur la base d'un capital composé de 18 538 970 actions représentant 21 873 627 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.